



compte-rendu



Paris, le 30 juin 2010

du Syndicat National des Cadres du Secteur Sanitaire et Social

SNC3S

Rencontre avec les adhérents des pays-de-Loire

Rencontre avec les adhérents de la région Rhône-Alpes / Lyon, le 1^{er} juillet 2010.

A l'approche des vacances, l'équipe du SNC3S a voulu maintenir la dynamique de proximité. Après Nantes, ce fut au tour de Lyon d'accueillir les membres du Conseil. Ces rencontres sont clairement l'occasion de croiser l'actualité avec les réalités du terrain et ainsi de développer les réseaux locaux.

Alain Leroul, en charge de l'Action et du Développement introduit le déroulement et l'objectif de cette rencontre. Serge Lavagna, Président de la FFASS (fédération française santé, médecine, action sociale) développera deux points d'actualité suscitant de nombreuses et virulentes questions ; l'état des lieux des négociations dans les commissions CC 51 et 66 et la position de la CFE CGC sur le dossier des retraites. Patrice Malleron, Président du SNC3S, animera un temps d'échange sur les effets déjà repérables de la mise en route des ARS.

Le point sur les conventions collectives.

La CCNT66 - Depuis le début des années 2000, plusieurs tentatives de refonte de la CCN 66 ont eu lieu. La dernière en date qui a pris la forme d'une commission mixte paritaire évolue très lentement. Les partenaires se sont donnés pour objectif d'améliorer la convention. Les employeurs expriment leur souci de la moderniser pour rendre le secteur plus attractif. De leur point de vue, elle est aujourd'hui trop rigide et ne laisse pas assez de place à la négociation au niveau de l'entreprise. Nous rappelons que la conjoncture actuelle réduit considérablement les marges de manœuvre.

Alors que les discussions portent toujours sur la classification il ne fait pas de doute que les employeurs voudraient pouvoir jouer simultanément sur le temps de travail et notamment à partir des congés exceptionnels. Quand la question sera abordée, il faudra examiner les compensations. Comment pourraient être envisagées des contreparties financières à l'allongement du temps de travail quand on voit les difficultés engendrées par la très faible augmentation de la valeur du point ?

Actuellement, lourdeur et lenteur sont les termes appropriés pour qualifier les négociations en cours !

- L'axe majeur des négociations est celui des classifications et rémunérations.
- Les partenaires se sont entendus pour que la classification s'adosse à un niveau de qualification.

- Un coefficient conventionnel par niveau sera ainsi défini.
- Un second point, souhaité par une majorité, est celui d'une « fiche métier » qui comporterait la définition, les conditions d'accès et le coefficient attribué.
- Fera également l'objet de discussion la possibilité d'introduire des positions intermédiaires d'emploi.
- La proposition de rémunérations attractives consisterait à diminuer le poids de l'ancienneté tout en « rehaussant » le début de carrière.
- La valorisation de l'ancienneté serait identique pour tous les métiers.
- Un dispositif de forfait annuel en jours est proposé. Dans ce cas le seul repère devient le nombre de jours travaillés, ce qui serait une véritable révolution au sens strict du terme au sein de la CCNT66. A souligner que l'application d'un forfait Jours ne serait pas réservée aux seuls cadres.



Les autres points résultant des négociations portent sur l'éventuelle mise en place de congés conventionnels supplémentaires. On assisterait à la création d'une sixième semaine de congés, à la place des congés trimestriels actuels... **lire la suite**

Consultez l'intégralité de ce document en vous connectant à la rubrique Services de votre site SNC3S :

www.snc3s-cfecgc.fr

